

AFFAIRE N° 10.- Acquisition d'un terrain de 2.850 m², sis aux Camélias, appartenant à la S.I.D.R.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

.../...

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition d'un terrain de 2.850 m², sis aux Camélias, que la S.I.D.R. doit nous céder au prix de 4.275.000 Fms CFA, soit à raison de 1.500 Fms le mètre carré, en vue de la construction d'un marché.

Sous réserve de l'évaluation du Service des Domaines, je vous demande de voter le principe d'acquisition de ce terrain destiné à recevoir un marché.

La dépense correspondante, soit 4.275.000 Fms CFA pourrait être prélevée sur l'emprunt que la Commune a sollicité de la C.A.E.C.L. pour l'achat de terrains.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

x

x

x